Classe relais de la Corrèze: après une année scolaire de fonctionnement

Date de mise à jour

Mai 2001

de la fiche

Rédacteur de la fiche Jean-Louis PUYDEBOIS, instituteur spécialisé, responsable de la classe relais.

Titre de l'action CLASSE RELAIS DE LA CORREZE : après une année scolaire de fonctionnement

Durée de l'action Depuis septembre 2000 (ouverture)

Description brève Le dispositif relais s'inscrit dans le cadre du contrat local de prévention des communes à

Brive, Cornac, Malemort, Saint Pantaléon de Larche, et en partenariat entre l'Education Nationale et la Protection Judiciaire de la Jeunesse. Il est un lieu de réinsertion scolaire, de dialoque et de remédiation, un espace intermédiaire pour une valorisation des

compétences des jeunes et de recherche de leurs projets individuels.

Publics: Elèves de tous niveaux de 14 à 17 ans issus de collèges du département, ainsi que

quelques élèves sans solutions ni structures. Effectif prévu : 10 selon les textes (au-delà, un instituteur spécialisé supplémentaire) ; effectif réel : 6 à 7 maximum car un groupe supérieur est très difficile à gérer. Profil des élèves accueillis : absentéisme,

comportement.

Cadre géographique Urbain.

Cadre institutionnel Contrat de ville (contrat local de prévention).

Académie Limoges.

Localisation des établissements d'origine des élèves collège Rollinat de Brive, collège de Lubersac, collège d'Allasac, EREAde Meymac, LEP J. d'Arc de Cahors.

Localisation du dispositif,

Maison individuelle. Dépendant du collège Jean LURCAT (Brive).

20 rue Emile Lacoste, 19100 BRIVE. Adresse

05.55.18.27.03 Téléphone Télécopie 05.55.18.27.04

Classerelais19@wanadoo.fr Adresse électronique

Origine de l'action : Pourquoi?

Depuis 1997, un partenariat étroit entre le service de la vie scolaire, l'Inspecteur de l'orientation scolaire et la conseillère technique service social avait permis de constater une augmentation très significative de situations complexes d'élèves en recherche d'affectations scolaires adaptées. En janvier 1999, un état des lieux faisait apparaître 3 catégories de symptômes :

- carences éducatives graves

- démotivation scolaire conduisant à un absentéisme répété puis à une déscolarisation
- situations d'exclusion scolaire répétitives liées à des phénomènes de violence.

Inspecteur d'Académie

conseillère technique service social Directeur de la PJJ. Annonce de la création par IA CDEN : février 2000

Qui est à l'origine ? Date de création?

Repères préalables, contexte :

Le projet initial recommandait l'implantation du dispositif dans une maison individuelle hors établissement scolaire. Le lieu choisi était la ville de Brive, une forte demande provenant de ce bassin s'étant dégagée. Dès le mois de mai 2000, après sa nomination au mouvement, l'instituteur spécialisé rejoint le groupe de pilotage et s'attache avec la conseillère technique à la recherche d'une maison (louée par la ville de Brive). Celle-ci est trouvée fin juin 2000 et aurait dû être opérationnelle dès la rentrée de septembre. Retards et aléas feront qu'elle ne sera finalement livrée après travaux que le 5 mars 2001. Entretemps, la classe relais fonctionnera à très petits effectifs dans 10 m² prêtés par un collège voisin.

Objectifs généraux et opérationnels :

Lutter contre la déscolarisation. Maintenir le lien scolaire et social en le valorisant. Retrouver le sens des règles de la vie sociale et scolaire. Se Réconcilier avec le savoir et les apprentissages. Reconstruire une image positive de lui-même. Elaborer un projet personnel adapté. Prévenir la marginalisation et la délinquance des mineurs. Favoriser par un accueil spécifique temporaire une réinsertion effective. Créer un espace et un temps intermédiaire, de vie et d'activités hors les murs du collège. Redonner aux parents leurs places dans leurs responsabilités d'éducateurs. Prendre le temps de comprendre les divers éléments ayant contribué à la rupture avec l'institution scolaire. Aider le jeune à : avoir un regard sur son propre fonctionnement cognitif en s'appuyant sur les acquis scolaires positifs ; retrouver le sens de l'effort, le goût d'entreprendre ; retrouver le sens des règles et de la vie en communauté ; restaurer un rapport positif à l'adulte.

Description:

l'équipe

Le dossier de candidature doit être retourné *complet* (en principe) et présenté ensuite à la commission d'admission par le(s) référent(s). Si l'admission est validée, le jeune rencontre l'équipe de la classe relais et doit, avec elle, élaborer un projet individuel pendant une période de 15 jours. Si le projet est validé, l'IA prononce alors l'affectation au dispositif pour la durée déterminée dans le projet. (La sortie se fait dans les mêmes modalités).

- 1 instituteur spécialisé responsable du dispositif
- 1 instituteur compensant la décharge syndicale du responsable (2 demi-journées)
- **Composition de** 1 éducatrice PJJ à mi-temps
 - 6 heures professeurs secondaires : 2h français 2h mathématiques 2h anglais.
 - 1 aide-éducateur.

Lundi: 9h-13h (13h-16h: réunions d'équipe ou commission)

Mardi: 9h-16h

Mercredi : 9h-13h, puis 14h-16h : boxe avec l'aide éducateur au boxing-club

(recommandé)

Jeudi: 9h-16h (9h30-11h30: salle de gym - ex Gymnasium)

Emploi du temps de la semaine

Vendredi: 9h-13h Soit 26 à 28 h / élève.

Les repas sont pris en commun dans un lycée proche (problème avec les services vétérinaires pour prise des repas sur place).

Partenariat

Préfet de la Corrèze. Président du Conseil Général. Sénateur - Maire de Brive. Inspecteur d'Académie. Directeur de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) Président de l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de la Corrèze (ADPEP 19) Directrice départementale des Affaires Sanitaires et Sociales. Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports Délégué du comité départemental des chambres économiques.

Liaisons avec le collège d'origine et avec le collège de réaffection :

L'équipe de la classe relais.

Liaison avec les familles :

L'équipe relais. Liaison constante avec les familles, soit par téléphone, soit par invitations à des réunions, synthèse etc.... Implication, des familles dans le travail et le suivi du jeune (cf. objectif opérationnel).

Moyens et financement

Achat matériel (tables, chaises, armoires, tableaux, HIFI, vidéo, informatique) = 78.000 F: Conseil Général. Location de la maison : ville de Brive dans le cadre de la Politique de la Ville. Fournitures scolaires et budget de fonctionnement : Etat dans le cadre de la Politique de la Ville. Salaires du personnel : Education Nationale. Salaire éducatrice : Ministère de la Justice.

Effets constatés Prolongements :

Si l'on peut faire un premier bilan très synthétique de cette année (pas encore terminée), il faudrait le scinder en deux : 1) bilan avant la maison, 2) bilan depuis la maison.

1) De fin octobre à Noël

2 jeunes (un à temps plein, et un en alternance avec le collège dans la semaine). En négatif, les locaux exigus d'où les difficultés de travailler à plusieurs adultes dans un espace restreint. En négatif également, nous ne sommes pas parvenus à faire en sorte que le 2^e jeune re-fréquente le collège malgré un nouvel aménagement d'horaire. En positif, une réelle prise en charge individuelle des jeunes. De janvier à mars : 4 jeunes. L'exiguïté des locaux s'est alors énormément fait ressentir et nous avons souvent frôlé l'explosion.

2) Bilan depuis la maison.

6 jeunes (2 filles, 4 garçons) cohabitent entre stages en entreprise et regroupements. Ils bénéficient d'espace et de matériels permettant de serrer au plus près les objectifs de leur prise en charge. Ce qui manque le plus maintenant, c'est quelques heures de profs supplémentaires (entre 4 et 6 heures) pour permettre l'accueil le vendredi après-midi et de diversifier les enseignements (techno, arts plastiques). D'autre part, il serait souhaitable que les interventions des professeurs se fassent en décharge de service plutôt qu'en heures supplémentaires.

Observations

1 jeune est retourné dans son collège depuis les vacances de Pâques et les contacts que nous avons eu avec ses référents laissent apparaître un net changement dans le comportement. A suivre...

Transférabilité

?

Documents disponibles

- contrat de participation à la période de faisabilité
- - projet individuel